

Décision

Générale

colonial

Décision n° 687 CAB portant délégations de signatures

n° 687

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
16 septembre 1971

Numéro JO
n° 19 du 11/10/1971

Date du numéro
11 octobre 1971

TEXTE INTÉGRAL

Délégation permarente est donnée à M. Jacques Le Hénaff, attaché de préfecture, chef du cabinet civil, à l'effet de signer au nom du Haut-Commissaire de la République, les pièces suivantes : Bordereaux et transmissions; Légalisations de signatures; Ampligions d'arrêtés et de décisions ; Passes de courrier : Autorisations à particuliers, d'importation et d'exportation d'armes et de munitions ; Autorisations à particuliers d'achat et de vente d'armes et de munitions.